



Pourquoi adhérer à la CMF ?

La Sacem

(Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique)

01

Réduction sur les droits d'auteur

En savoir plus sur la convention CMF-Sacem :
<https://www.cmf-musique.org/services/conventions-seam-sacem-sacd/convention-sacem/>

02

Dispositions avantageuses

- La **manifestation annuelle de gratitude**
- La manifestation donnant lieu à une **autorisation gratuite**

- Le **don annuel**

Ce don annuel concerne toutes les séances (concours et festivals compris). Il est accordé une fois par an, en début d'année, pour l'année écoulée.

La SEAM

(Société des Éditeurs et Auteurs de Musique)

3 conventions autorisant la reproduction de musique graphique :

- **Écoles de musique** : uniquement pour les activités **internes d'enseignement**
- **Sociétés musicales**
- **Chorales**

Les conventions **Sociétés musicales** et **Chorales** sont **indépendantes** de celle dédiée aux **écoles de musique**.

En savoir plus :

<https://www.cmf-musique.org/services/conventions-seam-sacem-sacd/convention-seam/>

Aide CMF spécifique :

La CMF a négocié une **aide supplémentaire** avec la SEAM pour l'achat de partitions.

Pour **tous ses ensembles musicaux** : harmonies, chorales, autres orchestres, hors écoles de musique.

En savoir plus :

<https://www.cmf-musique.org/sinformer/aides/aides-a-lachat-de-partitions/>



Assurances : Contrat groupe CMF

- ❖ **Un contrat d'assurance exclusivement réservé aux adhérents de la CMF**
- ❖ **Un contrat conçu spécifiquement pour les besoins du secteur musical associatif**

Le contrat d'assurance CMF que nous proposons à nos adhérents **a fait l'objet d'une étude très approfondie** par la Confédération pour être tout à fait **adapté aux activités des ensembles musicaux et écoles de musique** de France.

En savoir plus :

<https://www.cmf-musique.org/services/assurances/assurance-de-groupe/>

La complémentaire santé

Pour **répondre à l'obligation légale de mettre en place un régime de complémentaire santé** à partir du 1er janvier 2016 à tous salariés, la CMF propose un **contrat CMF Santé** qui permet à l'ensemble de ses structures adhérentes de disposer d'une **mutuelle pour ses salariés**.

En savoir plus : <http://www.cmf-musique.org/services/assurances/sante/>



Distinctions et médailles CMF

La **Confédération Musicale de France** a mis en place une **large palette de distinctions** destinées à saluer la **fidélité** et l'**implication** des membres de ses **sociétés affiliées**.

Ce sont des **récompenses privées** attribuées par une **confédération nationale**, qui reconnaît la **qualité** et les **mérites** de ses **adhérents les plus investis**.

En savoir plus : <https://www.cmf-musique.org/services/distinctions-et-medailles/>



Bronze

20 ans d'activité



Argent

30 ans d'activité



Or

40 ans d'activité



Or Etoile

50 ans d'activité

LES SERVICES



La licence CMF : des avantages pour tous



PROORCA 



Belambra
clubs & hôtels

TohApi
campings



Tous les membres d'une structure adhérente bénéficient d'une **licence personnelle** à télécharger sur l'intranet **Opentalent**.

Cette licence donne accès à une **large gamme de tarifs préférentiels** négociés auprès de partenaires : instruments, logiciels, sorties et loisirs, vacances...

En savoir plus : cmf-musique.org/services/tarifs-preferentiels

LES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES



La CMF accompagne les structures adhérentes avec des **ressources pédagogiques** variées et accessibles :

✓ **Fiches pédagogiques**

✓ **Répertoires conseils** élaborés par près d'une centaine de membres experts bénévoles, réunis en commissions

✓ **Accès à une large base d'accompagnements de pièces instrumentales** : *CMF Média*

🎯 **Des outils concrets pour faciliter la transmission et dynamiser les apprentissages.**

En savoir plus :

<https://www.cmf-musique.org/ressources-pedagogiques/pedagogie/#>



PÉDAGOGIE

GUIDE SUR L'APPRENTISSAGE DE LA MUSIQUE PAR L'ORCHESTRE DOMINIQUE JOUGLA

Mise à jour septembre 2020

PRÉAMBULE

Au cours des années, progressivement, certains, sous différents noms (clubs, cercles de l'élève, etc.) ont proposé comme base de pédagogie musicale, la formation collective et structurée d'un ensemble musical, l'enseignement, les acquisitions, les connaissances, les savoirs et les compétences des établissements d'enseignement musical qui se développent.

De plus, avec la poursuite de la recherche et de l'analyse, de justifier la mise en place de passerelles, de parler le langage de la recherche dans certains articles publiés, les commissions ou associations, avec les établissements d'enseignement musical ont lancé en 2014 le projet de « Répertoires conseils ». Ce projet a été financé par le ministère de la Culture, le réseau et la Fédération des enseignants de musique (FEM) de France. L'objectif est de proposer un cadre de référence et de former des enseignants et que des professeurs puissent proposer des projets de formation et être reconnus par la qualité de leurs études musicales dans la pratique en matière de pédagogie musicale et de développement personnel. Le cycle d'enseignement professionnel initial est concerné, ainsi que les autres professions musicales enseignées et se déroulent à une pratique artistique de haut niveau.

Pour légitimer cette reconnaissance globale et, par suite, être reconnus, il est nécessaire d'affirmer la valeur de leur enseignement et de leur formation.

Les responsables en matière de projet d'établissement et en matière de contrat avec les dispositifs territoriaux et nationaux d'enseignement musical.

Les équipes en se réunissant pédagogiquement et en développant des initiatives et des projets pédagogiques collectifs peuvent venir à la construction et l'émancipation personnelle des élèves.

Les professeurs en enseignant les techniques et l'interprétation des morceaux proposés, en différenciant leur enseignement, et en se formant à besoins.

Les corps d'enseignants en favorisant l'entraide des candidats et en évaluant au mieux leurs progrès.

Les élèves en s'impliquant dans leurs études et leurs projets.

Les parents en étant les premiers compagnons de l'engagement de leurs enfants et en engageant leur soutien.

Le ministère de la Culture et de la Communication diffuse, depuis 1984, des schémas nationaux d'orientation pédagogique pour favoriser l'accès de tous à la culture musicale.

et l'harmonisation des démarches pédagogiques au sein de tous les établissements d'enseignement de la musique, de la classe au lycée. Le schéma actuel organise le cursus des études en trois cycles correspondant à quatre étapes de formation des élèves. Un cycle est une période plurisemestrielle, comprise entre deux ans de cours, qui permet à chaque élève d'acquiescer, de travailler adapté à ses capacités et selon son rythme, certaines compétences préalablement définies et évaluées à l'issue de la période définie.

Sur ce cycle, le projet est appliqué au sein de l'établissement et il consiste dans la poursuite durant tout le cycle par des évaluations formatives, qui permettent progressivement d'acquiescer et de travailler différenciés chaque élève selon sa progression et son projet personnel, et d'acquiescer, notamment, pour les fins de cycle, des évaluations sommatives et normalisées, qui permettent de valider les acquis jugés indispensables tout en référant à un niveau commun.

La mise à jour du schéma national est le développement de ses propositions et orientations afin de permettre aux établissements de poursuivre et de développer leurs projets pédagogiques et de favoriser la reconnaissance de la société.

Le schéma national est :

- Le schéma national
- Le projet d'établissement pour les écoles de musique, danse et théâtre
- Le projet de concertation de partenariat : structures d'enseignement musical / territoire musical
- Un référentiel pour l'évaluation de l'enseignement musical en 1^{er} cycle, mis en place par le réseau et la Fédération Musicale de France

LES PARCOURS DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT MUSICAL

Les premiers temps de l'apprentissage musical

- Judo musical (Recoeur) - Age indicatif jusqu'à 6 ans - Évaluation continue non formalisée.

- Danse musical (Recoeur) - Age indicatif de 4 à 6 ans - Évaluation continue non formalisée.

- Initiation musicale (Recoeur) - Age indicatif de 4 à 6 ans - Évaluation continue non formalisée.

Cursus d'enseignement théorique à adapter

Au-delà de l'acquisition des techniques instrumentales, le but de ce cursus est :

- d'acquiescer l'écriture et l'analyse, la notation, le langage de la recherche et la diversité des approches, tout en permettant

01

Un organisme de formation certifié

Depuis 2021, la CMF est reconnue comme **organisme de formation certifiée Qualiopi**.

Elle répond aux **critères de qualité** définis par la loi du 5 mars 2014.



02

Les objectifs de notre organisme de formation

- Renforcer les **compétences des responsables associatifs**
- Appréhender les **enjeux sociaux, sociétaux et économiques actuels**
- Faire évoluer les **approches dans l'enseignement et la pratique musicale amateur**

03

Notre offre de formations

- Certificat de Formation à la Gestion Associative pour les bénévoles et salariés.
- Prévenir et prendre en compte les risques liés aux troubles musculo-squelettiques du musicien (amateurs et professionnels)
- Formation à la direction d'orchestre

Emploi associatif : un appui RH sur mesure

Le **pôle ressources humaines** soutient les associations employeuses :

- Conseils personnalisés
- Fiches pratiques
- Accompagnement dans l'application de la **convention collective Éclat**

Les ressources :

<https://www.cmf-musique.org/sinformer/lemploi-dans-les-associations/lassociation-employeuse/>

Aide aux subventions

La CMF accompagne ses adhérents dans la **recherche de financements** et le **montage de dossiers** :

- **Plan fanfare** :
<https://www.cmf-musique.org/plan-gouvernemental-daide-aux-structures-musicales-2023/>
- **FDVA** :
<https://www.cmf-musique.org/fonds-pour-le-developpement-de-la-vie-associative-fdva-2023/>

POURQUOI ADHERER A LA CMF ?



Tarifs préférentiels

- Sociétés de gestion collective (Sacem, etc.)
- Assurances (groupe, salariés, instruments)
- Offres partenaires : instruments, logiciels, loisirs...



Outils au service de votre quotidien

- **CMF Réseau** : intranet pour la gestion administrative de votre structure
- **CMF Média** : accès gratuit aux enregistrements des œuvres des répertoires conseils



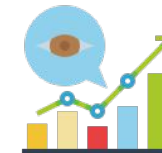
Veille & information

Des informations sur l'actualité musicale, l'actualité du milieu associatif et partage de ressources et outils pratiques



Valorisation de l'engagement

Distinctions & médailles pour les musiciens et les structures



Visibilité renforcée

- Promotion de vos événements sur le site de la CMF
- Valorisation de votre structure dans nos réseaux

En savoir plus : cmf-musique.org/services/adherer



CONCLUSION



Les associations de l'éducation populaire, avec leurs bénévoles et salariés, ainsi que les structures territoriales, ne se contentent pas d'offrir des activités éducatives, sportives ou culturelles. Elles sont des espaces de vie, de rencontre et d'apprentissage où chacun peut développer ses compétences, exprimer ses idées et participer à des projets collectifs. Elles portent des projets de territoire.

Pourtant, nos structures sont aujourd'hui gravement menacées, ainsi que les collectivités locales qui les financent, par les coupes budgétaires drastiques imposées par l'État.

Ces réductions de financements mettent en péril non seulement l'existence des associations, mais aussi les valeurs et les missions qu'elles défendent au quotidien, et vont pénaliser avant tout les 300 000 postes qu'elles comptent, ainsi que les millions de familles bénéficiaires de leurs activités à tous les échelons locaux du pays.

La CMF se mobilise, avec ses partenaires, pour faire remonter au gouvernement la mise en péril de notre monde musical amateur.

